

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 223/2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rues de la chapelle Delattre, des chaumières et d'Ypres – Sté ENSIO SAS -

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 20/08/2026 – de Mme LOCQUET Jennifer – de la Sté ENSIO SAS– Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de remplacement d'appui télécom, rues de la chapelle Delattre, des chaumières et d'Ypres ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera limitée à 30km/h et restreinte avec un empiètement sur la chaussée, au droit des travaux de remplacement d'appui télécom – rues de la chapelle Delattre, des chaumières et d'Ypres, à compter du 07/09/2026 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté ENSIO SAS– Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme LOCQUET Jennifer – de la Sté ENSIO SAS– Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, email : sade-telecom-rouvroy-lumbres-d@demat.sogelink.fr

Fait à HERZEELE, le 31 août 2026

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 31 août 2026

Le Maire, S.FRANCKE

